

RECRUTEMENT A.T.E.R. 2024-2025

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

-Vu le code général de la fonction publique ;
-Vu le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements Publics d'Enseignement Supérieur modifié ;
-Vu le décret n° 2001-125 du 6 février 2001 portant application des dispositions de l'article L. 951-3 du code de l'Education et des articles 25-1 et 25-2 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France à certains personnels non fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRETE

ARTICLE 1

Il est ouvert, pour l'année universitaire 2024-2025, une campagne de recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) au sein de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ISAE-ENSMA).

ARTICLE 2

Les dossiers de candidatures sont à déposer entre le **Mercredi 17 Juillet 2024** et le **Vendredi 16 août 2024 (16h)**, à l'adresse suivante : <https://recrutement.ensma.fr>

La liste des postes à pourvoir dans le cadre de la campagne de recrutement 2024-2025 est la suivante :

- 1 poste en section CNU 60/62 – Mécanique, génie mécanique et génie civil/Energétique, génie des procédés
 - 1 poste en mécanique des fluides, Energétique, Thermique

Les candidats retenus devront faire parvenir à l'ISAE-ENSMA, au plus tard dans les **huit jours** suivant la date de notification de la délibération, leur engagement de signer le contrat d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (A.T.E.R.).

Chasseneuil du Poitou, le 11 juillet 2024
Le Directeur de l'ISAE-ENSMA,

Majdi KHOUDEIR

